SCANDALE DE RIO

Brahmia nie en bloc

Critiqué de toute part par des athlètes, entraîneurs, dirigeants et même sur les réseaux sociaux, le chargé de mission de la délégation algérienne à Rio, Amar Brahmia, a tenu un point de presse, hier, où il a répondu aux accusations et griefs retenus contre lui.

Critiqué de toute part par des athlètes, entraîneurs, dirigeants et même sur les réseaux sociaux, le chargé de mission de la délégation algérienne à Rio, Amar Brahmia, a tenu un point de presse, hier, où il a répondu aux accusations et griefs retenus contre lui. «Je ne regrette rien, j'ai accompli mon devoir en tant que chef de mission et je suis satisfait du comportement de notre délégation», dira Brahmia lors de ce point de presse extrêmement délicat et où le volet technique a été très rarement évoqué.

«Les médailles de Makhloufi sont celles de l'Algérie»

A propos des déclarations de Makhloufi dénonçant les blocages qui ont empêché les athlètes de bien se préparer pour les joutes de Rio et accusant les responsables du sport en Algérie de sabotage et d'avoir trahi la confiance de l'Etat algérien qui a mis les moyens à la disposition des athlètes, moyens détournés par les responsables, Brahima dira qu'il ne se sent nullement visé par les déclarations de Taoufik. «Tout d'abord, Makhloufi est un grand champion, ils ont le droit de faire des déclarations, et nous, nous avons aussi le droit de répondre. Ses médailles sont les médailles de l'Algérie, sa préparation et tous les moyens qu'il a obtenus pour décrocher ces résultats, c'est grâce, en grande partie, à l'Etat algérien», a déclaré le conférencier. «Je refuse toute autre question sur les déclarations de Makhloufi, je ne veux pas entrer dans une polémique avec l'athlète, tout ce que je peux vous dire est que la diffamation et les accusations sans preuves sont passibles d'actions en justice», a-t-il conclu.

«Les exigences de Bourrada toutes acceptées»

Au sujet de la marginalisation et de l'abandon de l'athlète Larbi Bourrada, le chargé de mission a ses propres versions. «On n'a jamais ignoré Bourrada, il était toujours bien pris en charge par le COA, même dans les moments les plus difficiles qu'a connus l'athlète. Bourrada a bénéficié de nombreux stages d'avant compétitions, sans qu'il sache que son matériel a été acheté par le COA», a tenu à préciser Brahmia, qui conteste l'abandon de l'athlète Bourrada après une compétition. «J'avais nommé Hamad, pour qu'il soit à côté de Bourrada dans ses déplacements, j'ai été en contact au téléphone avec Larbi. Au moment où il m'a signalé l'absence de véhicules de service, je lui ai envoyé un autre véhicule pour qu'il soit transporté au village olympique», a relaté Brahmia.

«Il y a eu des passe-droits»

«Le COA n'a jamais refusé quoi que ce soit à aucun athlète. Tous les moyens alloués à la commission de préparation des JO ont été répartis à tous les athlètes sans distinction aucune. Toutefois, quelques passe-droits ont eu lieu pour certains athlètes où nous avons versé quelques sommes minimes, mais c'étaient des orientations pour créer la motivation», dira Amar Brahmia.

«Voilà comment j'ai pris en charge ma famille»

Pour la prise en charge de la famille de Brahmia lors du long séjour brésilien, Amar Brahmia n'éprouve aucun regret. «Ma famille est habituée aux Jeux olympiques.

Ma femme et mes enfants ne sont pas à leur première sortie, ils ont toujours assisté à de tels événements», avoua Brahmia avant d'enchaîner : «Il est vrai que le COA n'est pas autorisé par la loi de faire des bénéfices, car nous ne sommes pas une entité commerciale, mais la réglementation n'interdit pas que le COA soit remboursé, donc j'ai versé le total de la billetterie dans les caisses du Comité olympique.»

Photos : DR

«Makhloufi ne doit pas se tromper d'ennemi»

Amar Brahmia a voulu saisir cette occasion pour envoyer un message à son ex-athlète : «En 2009, j'ai fait des demandes de prise en charge pour Makhloufi à la Sonatrach.

Ne croyant pas dans le talent de Taoufik, la Sonatrach avait refusé totalement ma demande, aujourd'hui il y a un entraîneur qui semble soutenir Makhloufi ; Je dis à Taoufik, ne te trompe pas de cible, ton ennemi veut justifier ses échecs à répétition via ta personne.»

A. Andaloussi

LIGUE 1 MOBILIS

Vers l'interdiction du déplacement des supporters fauteurs de troubles

Après les deux premières journées du championnat de la Ligue 1 Mobilis marquées par quelques incidents dans les stades entre les supporters, et suite au retrait progressif de la police des stades, le BF de la FAF, qui se félicite du bon comportement des supporters de plusieurs équipes lors des deux premières journées, annonce l'adoption d'une décision réglementaire nouvelle avec l'interdiction du déplacement des supporters indisciplinés et provocateurs d'incidents graves qui enfreindront les bonnes conduites dans nos stades, à l'instar de ce qui se passe dans les autres continents et notamment en Europe. Toutefois, pour y parvenir, les clubs devraient travailler en étroite collaboration et disposer d'un fichier des fauteurs de troubles afin qu'ils soient interdits d'accès aux stades.

Ah. A.

Noureddine Bedoui : «l'État déterminé à lutter contre la violence dans les stades»

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui a affirmé, hier à Blida, la détermination de l'Etat à lutter, avec force, contre la violence dans les stades, afin de permettre aux spectateurs et aux familles algériennes de suivre les matchs dans de bonnes conditions. «Nous avons entrepris d'importantes mesures à l'encontre de toute personne, qui tentera de porter atteinte à la quiétude dans les périmètres juvéniles et sportifs», a assuré M. Bedoui durant sa visite de travail et d'inspection à Blida. Il a, en outre, insisté sur la «nécessaire implication du supporter algérien dans cette lutte, par des méthodes organisées à travers les comités des supporters, qui ont une responsabilité, dans l'accompagnement des autorités publiques dans la lutte contre ce phénomène». M. Bedoui a tenu à souligner que ce type de comportements «ne font pas partie des valeurs de la jeunesse algérienne».

BASKET-BALL – ÉQUIPE NATIONALE SÉNIORS GARÇONS

FABB : un sélectionneur algérien désigné prochainement

Après près d'une année d'inactivité, sa dernière sortie remonte au mois d'août 2015 avec le Championnat d'Afrique des nations (Afrobasket- 2015) à Tunis, la sélection nationale de basket-ball, séniors garçons, revient au devant de la scène de la Fédération algérienne de basket-ball (FABB). Et pour cause, la Direction technique nationale se penche pour désigner un nouveau sélectionneur. Ainsi, après avoir écarté la piste d'un technicien étranger, la FABB compte confier la sélection à un entraîneur local qui sera désigné incessamment, avons-nous appris auprès de la FABB qui est en pourparlers avec plusieurs entraîneurs. «Les pourparlers avec un technicien français n'ayant pas abouti, la Fédération négocie avec les techniciens algériens», nous a-t-on indiqué auprès de la FABB. Les prochaines sorties du Cinq national seront les éliminatoires pour l'Afrobasket 2017 prévues en République démocratique du Congo du 17 au 31 août 2017.

Ah. A.

L'ARTICLE 6 DU DÉCRET EXÉCUTIF 15-74 DU 16 FÉVRIER 2015 REVIENT AU-DEVANT DE LA SCÈNE

L'idée d'une saison à blanc toujours d'actualité

La menace d'un championnat à blanc de basket-ball plane toujours à cause de l'article 6 du décret exécutif 15-74 du 16 février 2015 relatif aux indemnités des athlètes qui fait l'objet de contestation des clubs, avons-nous appris.

Et ce n'est pas uniquement celui du basket-ball, les clubs de la division Excellence de handball, du volley-ball, du judo et bien d'autres disciplines sportives se préparent également à une action commune pour exiger de la tutelle le gel définitif dudit article.

Alors que le ministère de la Jeunesse et des Sports avait gelé ledit article et avait installé une commission composée de représentants du MJS et de clubs des sports collectifs pour statuer sur cet article, rien n'a encore été réglé.

C'est pourquoi les clubs de basket-ball de la Super Division A, réunis en juillet dernier au siège de la Fédération algérienne de basket-ball, ont décidé de boycotter le championnat de la nouvelle saison si aucune «décision réelle n'est trouvée» à ce problème.

L'article 6 du décret exécutif 15-74 du 16 février 2015, objet de contestation, qui devait être appliqué depuis le mois de février dernier avant d'être gelé par le ministre de la Jeunesse et des Sports, prévoit des sanctions pénales contre tout responsable de club qui verserait des indemnités à un athlète des subventions de l'Etat.

Des clubs des championnats nationaux de basket-ball, volley-ball et de handball avaient menacé en janvier dernier de boycotter la compétition en raison de cet article.

Et si l'article 6 du décret exécutif 15-74 du 16 février 2015 n'est pas retiré ou gelé définitivement, plusieurs présidents de clubs des différentes disciplines comptent se retirer de leurs postes respectivement pour éviter les poursuites judiciaires…

Ahmed A.